

Développement communal et décentralisation axés sur la lutte contre la pauvreté à Madagascar

Projet Germano-Malgache pour le Développement Communal Intégré et la Décentralisation (ProDéCID)

Aperçu

Nom du Projet	Projet Développement Communal Inclusif et Décentralisation (ProDéCID/GIZ)
Mandaté par	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ)
Régions	ANALAMANGA – BOENY – DIANA
Pays	Madagascar
Agence d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Durée	3 ans

Les premières actions entreprises par l'Etat malgache dans le cadre du PN2D ont compris, entre autres, la création par décret du Fonds de Développement Local (FDL) comme mécanisme de financement de l'investissement communal. Le Ministère en charge de la Décentralisation a mis en place par décret, en 2010, l'Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL) pour assurer le renforcement des capacités des agents communaux. Une Office Nationale de Concertation sur la Décentralisation (ONCD) a été introduite, en 2012, pour garantir la participation de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Malgré les efforts qui ont été déployés par les gouvernements successifs, force est de constater que les avancées institutionnelles induites par la politique de décentralisation n'ont pas eu les impacts attendus en matière de développement économique local. Les résultats perçus sur terrain sont très faibles et disparates.

Face à ces constats, des révisions des textes juridiques et réglementaires ont été entamés et une Stratégie Nationale de Développement Local (SNDL) a été mise en place par le Gouvernement actuel afin de définir les orientations de Madagascar en matière de décentralisation et de développement local et de mieux harmoniser les actions de toutes les parties prenantes. En adoptant la Stratégie nationale de développement local (SNDL), le gouvernement malgache a fait de la décentralisation une pierre angulaire de la démocratie, du développement local et de la lutte contre la pauvreté ;

Défis

La décentralisation était, est et restera un véritable défi pour les gouvernements à Madagascar depuis les années 90.

La Constitution de la IIIème République (1992) garantit pour la première fois l'effectivité de la décentralisation. En 1993, la Loi n°93-005 du 26 janvier 1994 portant Orientation générale de la Politique de Décentralisation a été promulguée et d'où dérivent tous les textes sur la décentralisation à Madagascar.

La Constitution de l'IVème République (2011) a relancé la dynamique de décentralisation. L'adoption, en 2005, de la Lettre de Politique sur la Décentralisation et la Déconcentration (LP2D), et en 2006 le Programme National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D), n'a fait que confirmer cette volonté.



Après plusieurs années de crise institutionnelle, une nouvelle élection communale a eu lieu en 2015 qui a permis aux gouvernances locales de légaliser à nouveau leurs fonctions importantes en matière de fourniture de services et de promotion de l'économie local

Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDL, l'objectif principal du ProDéCID est le renforcement des capacités des communes à offrir des services de bases répondants aux besoins des citoyens, afin qu'elles peuvent être considérées comme un acteur pertinent au développement tout d'abord au niveau local, en passant par le niveau régional et pouvant faire effet au niveau national. Le but est aussi de favoriser les capacités et les conditions de vie des plus démunis.

A cet effet, ProDéCID vise à atteindre dans 3 régions de Madagascar, 80 communes en appui direct soit 100 000 habitants directs et 4,8 millions de citoyens indirects.

Approche

Dans l'atteinte de ces objectifs et pour mieux toucher les plus vulnérables, ProDéCID adopte une **intégration horizontale** en misant ses interventions autour de trois (3) domaines principaux, à savoir la finance locale, l'économie locale et les services communaux

1. **Appui pour une gestion efficace des recettes et pour l'élaboration d'un budget axé sur les besoins des citoyens** : les communes devront pouvoir augmenter leurs recettes propres. La sensibilisation des citoyens à prendre part activement dans les activités communales sera un point pertinent, mais une transparence de ces activités sera aussi d'une grande utilité, pour les motiver



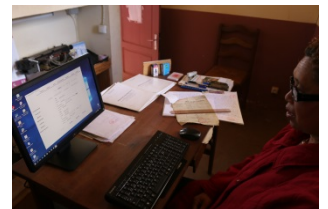
d'avantage. Dans le domaine de la fiscalité, des formations et des assistances vont être offertes aux



techniciens fiscaux pour pouvoir augmenter les équités fiscales. Finalement, les communes vont être munies

d'équipements modernes pour faciliter les divers processus administratifs ;

2. **Renforcement de la capacité des communes à coopérer avec le secteur privé** : s'inspirant sur des exemples de dialogues déjà existants, les communes vont animer une plateforme de concertation qui pourrait assurer une compréhension mutuelle entre les acteurs publics et privés. Cette compréhension peut développer des capacités des solutions communes leur permettant de surmonter des obstacles au développement économique ;



3. **Amélioration de la gestion des services communaux** : la satisfaction de la population par les services offerts par les communes est considérée comme un pilier dans ce troisième champ d'action. La qualité et l'accessibilité des services administratifs communaux et des services sociaux de base par les citoyens notamment des vulnérables constituent des défis majeurs des communes cibles. A cet effet, les capacités organisationnelles et opérationnelles de ces dernières seront renforcées. Les communes bénéficieront d'assistances particulières dans le processus d'établissement de dialogues avec la société civile et le secteur privé.

Par ailleurs, de manière transversale, **ProDéCID soutient les acteurs centraux de la décentralisation au bénéfice des communes** :



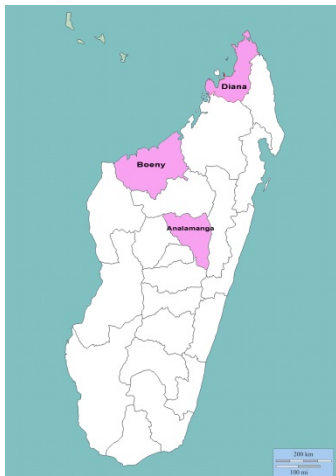
la mise en place et l'opérationnalisation du Plan National de Développement Local, le renforcement des



capacités des districts dans leur rôle de coordination et de conseil, l'accompagnement de l'établissement de formation des agents communaux ainsi que l'établissement d'un environnement favorable pour l'effectivité de l'appui des Services Techniques Déconcentrés à l'endroit des Collectivités Territoriales Décentralisées, seront les principaux défis.

Outre cette intégration horizontale et transversale, ProDéCID adopte aussi une intégration verticale en intervenant sur trois (3) niveaux

- **Niveau national** : l'amélioration du cadre institutionnel, politique et réglementaire au niveau national va impacter favorablement sur la vie communale
- **Niveau régional** : les formations délivrées à l'endroit des agents des communes au sein des régions ainsi que les renforcements des capacités des services techniques déconcentrés vont améliorer la gouvernance et le développement local au niveau communal
- **Niveau communal** : les appuis directs de proximités menés au niveau des communes vont permettre des interventions personnalisées répondant aux besoins spécifiques des communes.



- Les recettes et dépenses des communes sont mieux maîtriser et mieux gérer leur permettant d'assurer, outre les charges de fonctionnement, les investissements programmés dans leur plan de développement,
- Les citoyens et usagers seront plus satisfaits des services communaux que ce soit en matière de qualité qu'accessibilité,
- Le secteur privé quelle que soit leur taille puisse trouver un environnement cadre favorable au développement de leur entité économique et de promouvoir ainsi l'intégration économique des vulnérables.

Principaux résultats en 2015 - 2016

Durant sa première année, grâce à la contribution de GIZ/ProDéCID

- 242 communes de Madagascar, cible de l'initiative pour le résultat rapide, ont pu voir leur recette fiscale augmentée de 117,47% par rapport à la même période considérée,
- Les communes appuyées par le projet se sont dotées d'une stratégie fiscale
- Dans les régions d'intervention du projet, les recensements, avec un système numérisé, des contribuables ont pu être réalisés
- Les communes bénéficiaires des formations délivrées par le projet possèdent un budget primitif selon les normes en vigueur
- Les communes cibles ont pu améliorer leur service d'Etat civil avec l'informatisation du système
- 157 communes ont pu mettre en place leur Structure Locale de Concertation
- Un pool de journalistes spécialisés en Décentralisation et Développement Local est constitué et formé. Ces journalistes ont pu réaliser plusieurs reportages et dossiers relatifs aux thématiques y afférents

Bénéfices

Les contributions de GIZ/ProDéCID devraient amener les communes à jouer réellement leur rôle de d'acteur de développement local. En effet,

Publication

- ✓ Etat des lieux de la fiscalité locale à Madagascar
- ✓ Indice de Gouvernance Locale dans les régions d'Analamanga et DIANA



- ✓ Genre et Décentralisation à Madagascar
- ✓ Référentiel national des métiers, de formation et de certification

Facteurs de succès

Plusieurs éléments constituent les facteurs d'atteinte de ces résultats, notamment

- La volonté de changement et l'implication effective des partenaires institutionnels notamment le Ministère en charges de la décentralisation et celui en charges des finances et budgets ;
- La volonté et les actions des Partenaires Techniques et Financiers intervenants dans la Décentralisation et le Développement Local pour une meilleure synergie des interventions au niveau central et local ;
- La volonté et l'engagement réel des autorités communales pour une gouvernance en faveur du développement local
- La volonté et la participation des Organisations de la Société Civile et des citoyens dans les affaires communales

Un exemple du terrain: le cas de la commune rurale d'Antanamintarana



Antanamintarana, une des communes pilotes de GIZ/ProDÉCID, est une commune rurale du district Diégo II dans la région de DIANA. Composée de 05 fokontany (découpage territorial de base), sa population est estimée à 6.227 en 2016.

En matière de finance locale, la commune a collaboré avec GIZ/ProDÉCID dans

- La formation des agents communaux et les élus sur les budgets communaux
- L'élaboration d'une stratégie fiscale
- L'informatisation de la gestion budgétaire, financière et comptable
- La mise en œuvre du processus budgétaire participatif

En matière de services communaux, la commune a collaboré avec GIZ/ProDÉCID dans l'informatisation du service d'Etat Civil

En matière de gouvernance locale, la commune a collaboré avec GIZ/ProDÉCID dans

- L'étude de l'Indice de Gouvernance Locale de la commune lui permettant de connaître leurs forces et faiblesses en matière de gouvernance et de performance
- La mise en place et l'opérationnalisation de la Structure Locale de Concertation
- La mobilisation et le renforcement des Organisations de la Société Civile dans la compréhension de leur rôle et dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer
- La mise en place de système d'information à l'endroit des citoyens

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Bureau à Bonn et Eschborn, Allemagne PRODECID Bâtiment MID- ex CUA Tsimbazaza Antananarivo T +261 34 20 256 56 giz-prodecid@giz.de www.giz.de/madagascar-mg	Au nom du	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	
Auteur	GIZ-PRODECID	Département	Afrique	
Layout	GIZ Madagascar	Adresses des bureaux du BMZ	BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, Germany T +49 (0)228 99 535-0 F +49 (0)228 99 535-3500 poststelle@bmz.bund.de www.bmz.de	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, Germany T +49 (0)30 18 535-0 F +49 (0)30 18 535-2501
A la date	Mai 2017			

